

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1878.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 15 décembre 1878.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre divers amendements au projet de budget de mon Département, pour l'exercice 1879. Ce projet a été déposé sur le bureau de la Chambre dans la séance du 27 février dernier ⁽¹⁾.

Les amendements sont expliqués par une note que je joins à cette lettre. Je les ai fait mettre en regard des allocations primitivement demandées, dans un tableau des développements également ci-annexé.

Afin de faciliter l'examen des divers articles du budget, j'ai fait dresser de nouveau le tableau annexé à la loi et sur lequel la Législature est appelée à statuer.

Je vous prie de vouloir bien donner à cette communication la suite qu'elle comporte et je vous offre, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

SAINCTELETTE.

(1) Documents de la Chambre, session de 1877-1878, n° 88.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

NOTE EXPLICATIVE.

Lors de la présentation, au mois de février dernier, du projet de budget des Travaux Publics pour l'exercice 1879, on a signalé la nécessité de le réviser complètement à l'époque à laquelle, d'ordinaire, la Législature s'occupe de l'examen des budgets et à laquelle les besoins des services, pendant l'exercice qui va s'ouvrir, peuvent être plus exactement appréciés.

La révision a été faite. Elle se traduit en divers amendements dont l'adoption aurait pour effet d'apporter, au budget primitivement proposé, des modifications d'une certaine importance.

La comparaison ci-dessous en résume l'ensemble :

BUDGET PRIMITIF.		BUDGET AMENDÉ.		AUGMENTATION AU BUDGET AMENDÉ.	
Charges ordinaires.	Charges extraordinaires	Charges ordinaires.	Charges extraordinaires	Charges ordinaires.	Charges extraordinaires.
78.773,093	2,912,100	80,798,406	3,266.296	2.023,513	334,196
Totaux. 81,687,193		84,064,702		2,377,509	

Mais, dès le début de cette note, il importe de faire remarquer que le budget amendé comprend :

1° Jusqu'à concurrence de fr. 2,211,305
les dépenses afférentes aux nouvelles lignes de chemins de fer et
aux lignes annexées des Flandres,

2° Et, jusqu'à concurrence de fr. 640,000
les accroissements nécessaires pour mettre les crédits affectés au service postal
transatlantique et aux remises des comptables de la marine en harmonie avec
les faits prévus.

Si l'on se rend compte de l'importance de ces augmentations, on reconnaîtra qu'au prix seulement de fortes réductions sur d'autres services, le budget amendé a pu être maintenu dans les présentes limites.

Les explications qui vont suivre permettront, au surplus, d'apprécier en détail les diverses modifications proposées.

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

L'allocation primitive avait été fixée à fr.	1,356,935
Celle qui est maintenant proposée, est de	1,399,539
Soit une augmentation de fr.	42,604

qui se subdivise comme il suit :

A. Secrétariat général fr.	9,950
C. Ponts et chaussées et mines	10,884
D. Chemins de fer	21,770
Total égal. fr.	42,604

A. *Secrétariat général.*

L'augmentation de 9.950 francs est destinée : pour 2,500 francs, à mettre l'allocation en rapport avec la somme des traitements à liquider au 1^{er} janvier 1879 ; pour 5,000 francs, à la création d'un bureau où les industriels et entrepreneurs pourront prendre connaissance des cahiers des charges, devis estimatifs, plans des travaux, etc., et s'informer de la marche à suivre pour obtenir toutes les indications complémentaires dont ils jugeront avoir besoin. Le bureau dont il s'agit ici sera commun aux divers services du Département. Le surplus, soit 2,450 francs, représente la moitié du crédit nécessaire pour allouer à quelques employés le traitement réglementaire, et aussi pour rémunérer les travaux extraordinaires auxquels ils sont astreints.

LITT. C. *Ponts et chaussées et mines.*

Le crédit primitif, pour 1879, était de fr. 167,450

C'était le chiffre inscrit au projet de budget pour 1878, non encore voté au mois de février dernier. — Ce chiffre du budget de 1878 fut augmenté de fr. 2,000 pendant la discussion. (*Voir Annales parlementaires de la Chambre, session de 1877-1878, page 547.*)

Le crédit demandé maintenant étant de 178,334 francs, il ne reste à justifier ici que l'augmentation de fr. 8,884

La crise industrielle a ramené l'attention publique sur les voies navigables, leurs conditions techniques, leur régime fiscal, leur trafic. Bien que la navigation intérieure ne doive point, dans notre pays, être considérée comme un concurrent nécessaire des chemins de fer, il est permis de penser qu'actuellement on n'en épuise pas encore l'effet utile possible. Il y a donc lieu de se préoccuper des améliorations de diverses natures qui pourraient y être introduites. Dans cet ordre d'idées, la première mesure à prendre paraît être de faire de nos artères

hydrauliques l'objet de services spéciaux. C'est le moyen d'apporter, dans l'étude et la réalisation des projets, plus d'unité, de suite et d'activité.

Si les Chambres approuvent les intentions du Gouvernement à cet égard, deux fonctionnaires supérieurs des ponts et chaussées, du grade d'inspecteur général, seraient chargés de l'administration de nos deux bassins fluviaux ; l'inspecteur général actuellement chargé du service hydraulique dans le royaume aurait la direction des voies navigables du bassin de l'Escaut, des ports de mer, des phares et des côtes.

Le second inspecteur général, à nommer, dirigerait le service des voies navigables du bassin de la Meuse, y compris les canaux de la Campine jusqu'à leur jonction avec les bassins d'Anvers.

De ce premier chef, il y a lieu de porter au budget le traitement de l'inspecteur général	fr.	9,000
Id. d'un commis		2,000
Total.	fr.	11,000

B. Le nombre des projets à examiner par le directeur général et par les comités consultatifs s'est accru au point que, pour hâter l'examen des questions techniques, il est indispensable d'adjoindre, à l'administration centrale, un sous-ingénieur.

De là, une augmentation de	fr.	3,400
--------------------------------------	-----	-------

C. La formation des tableaux statistiques des voies navigables, et la copie économique des plans, au moyen de la photographie, exigent la nomination d'un commis au traitement de 2,000

L'importance qu'a prise le service des chemins de fer en construction, en justifie la transformation en direction distincte ; cette mesure n'occasionne qu'une augmentation de dépense de	750
Total	fr. 17,150

Le budget de 1879 ne devant, vraisemblablement, être voté que dans les premiers mois de cet exercice, il suffit d'y prévoir une dépense de 8,884 francs, égale à celle indiquée ci-dessus.

LITT. D. *Chemins de fer.*

Le crédit demandé à ce littéra est de	fr.	984,255
---	-----	---------

L'allocation inscrite au projet de budget déposé en février dernier s'élevait à	962,485
---	---------

En plus	fr.	21,770
-------------------	-----	--------

Pour établir la situation exacte de ce crédit, il faut tenir compte du transfert à l'article 69 d'une somme de 24,750
représentant le traitement moyen d'un chef de bureau, de deux vérificateurs et de quelques commis qui font actuellement partie du service actif des recettes.

L'augmentation réelle est donc de	fr.	46,520
Elle se justifie comme il suit :		

Extension de cadres résultant de l'annexion des lignes des Flandres.

<i>Service général :</i>	1 commis et 1 expéditionnaire.	5,700
<i>Contrôle des recettes :</i>	1 inspecteur	6,300
	1 vérificateur	3,300
	13 commis	23,330
<i>Contrôle des matières :</i>	2 commis	3,900
	Ensemble . . fr.	42,530

Somme destinée à mettre les crédits en rapport avec la dépense organique des cadres, conformément aux indications données dans la note préliminaire du chapitre IV, page 9 3,970

Total égal à l'augmentation réelle . . fr. 46,520

ART. 3. Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés.

L'allocation proposée est de fr. 52,250

C'est une augmentation de 2,000 francs sur le crédit porté au projet primitif. Elle est destinée aux frais de route de l'inspecteur général dont la nomination est proposée ci-dessus.

ART. 4. Traitements des huissiers, messagers et concierges, salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.

L'allocation inscrite au premier projet de budget était de . . fr. 142,060

On propose de l'augmenter de 7,830

et de la porter par conséquent à fr. 149,910

La résolution d'affecter au Ministère de l'Instruction Publique l'hôtel de la rue de la Loi, qu'occupait la direction générale des ponts et chaussées et des mines, a nécessité le transfert de ces bureaux dans d'autres locaux, situés rue de la Régence et rue de Bodenbroeck. Par suite de cette dissémination des bureaux, il est indispensable d'augmenter le nombre des messagers et des hommes de peine, -- et d'accroître l'allocation de l'article 4 d'une somme de 4,380 francs. Ce ne sera là, il faut l'espérer, qu'une charge temporaire. Le surplus de l'augmentation, soit 3,470 francs, est destiné à mettre la partie de l'allocation de l'article 4, afférente au service du cabinet, du secrétariat général et des ponts et chaussées, en rapport avec la somme des traitements et des salaires à payer au 1^{er} janvier 1879.

ART. 5. Matériel des administrations centrales.

La somme de 110,000 francs, votée au budget de 1878 et demandée au projet de budget de 1879, suffit à peine aux besoins ordinaires. Elle est absolument insuffisante lorsqu'il faut, de temps à autre, renouveler certaines parties du

mobilier des bureaux ou pourvoir à de nouvelles installations. Le budget de l'exercice prochain, ayant à supporter, de ce chef, une dépense exceptionnelle, une somme de 10,000 francs a été comprise dans les charges temporaires.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

2^e SECTION. — BATIMENTS CIVILS.

ART. 40. Le Gouvernement a demandé à la Chambre des Représentants, dans la séance du 7 août dernier, un premier crédit complémentaire de 170,000 francs, à rattacher à l'article 40 du budget de 1878, pour solder une partie des dépenses à résulter : 1^o de l'appropriation de l'hôtel de la rue de la Loi, n° 10, destiné au Ministère de l'Instruction Publique, et 2^o de l'exécution de divers travaux extraordinaires, d'entretien et d'amélioration à d'autres hôtels ministériels, d'appropriation des nouveaux bâtiments affectés à la direction générale des ponts et chaussées et des mines.

La dépense totale de ces travaux étant évaluée à 350,000 francs. ainsi que l'énonce l'exposé des motifs du projet de loi précité, il y a lieu d'augmenter de 180,000 francs le crédit de 336,000 francs proposé au projet de budget de 1879. (*Voir* page 243 de la note préliminaire.)

3^e SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 40. Le crédit de 40,500 francs est tout à fait insuffisant pour faire face aux dépenses que comportent les études de projets, les frais de levées de plans, le matériel, les adjudications, etc. — Les dépenses de cette nature ne pouvant pas être subordonnées au crédit budgétaire, il faut nécessairement pourvoir à l'insuffisance de celui-ci par voie d'allocations supplémentaires. C'est afin d'éviter ces crédits supplémentaires et dans le but de mieux proportionner le crédit aux dépenses normales qu'une augmentation de 5,000 francs est demandée.

6^e SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.

ART. 41. *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées.*

	Charges	
	ordinaire.	extraordinaires
Les crédits primitivement demandés s'élevaient à	845,050	23,500
On propose de les porter à	852,617	42,116
C'est une augmentation de fr.	7,567	18,616

En voici la justification :

A. Une commission chargée d'étudier toutes les questions qui se rattachent, tant au libre écoulement des eaux qu'à la bonne navigabilité de l'Escaut et de ses affluents, de la frontière de France à la frontière des Pays-Bas, a indiqué les travaux qu'elle considère comme nécessaires pour obvier aux inondations et

améliorer la navigation fluviale et la navigation maritime de l'Escaut. L'étude et la rédaction des projets de ces travaux exigent un personnel spécial comprenant au moins :

Un ingénieur de 1 ^{re} classe (traitement et indemnités)	6,000
Deux conducteurs — — — — —	5,350
Un commis (<i>voir</i> à l'article suivant)	»
Total. . . fr.	11,350

dont les deux tiers, ou 7,567 francs, suffiront pour 1879.

B. Les chemins de fer concédés par les conventions-lois des 31 janvier 1873 et des 1^{er}-26 juin 1877 comportent un réseau de 626 kilomètres. Le contrôle que le Gouvernement doit exercer sur la construction de ces lignes a été, au début, dévolu à un seul ingénieur en chef. Plus tard, ces travaux se développant, on a dû créer un second service. Aujourd'hui que la Banque de Belgique donne une nouvelle et vive impulsion aux travaux de construction, il est indispensable de créer un troisième service, afin que le contrôle puisse être exercé de façon à éviter, dans l'examen et l'approbation des plans, de ces retards qui sont si préjudiciables à la marche des travaux et aux intérêts publics.

Il y a lieu, dès lors, de prévoir au budget le crédit nécessaire pour l'organisation de ce nouveau service, lequel comprendrait :

Un ingénieur en chef (traitement et indemnités).	11,500
Un ingénieur de 1 ^{re} classe — — — — —	7,000
Trois conducteurs de 1 ^{re} de 2 ^e et de 3 ^e classe (traitements et indemnités)	9,425
Trois commis (<i>voir</i> à l'article suivant)	»
Total. . . fr.	27,925

dont les deux tiers, ou 18,616 francs, suffiront pour les besoins de 1879.

Mais cette augmentation de crédit ne doit être considérée que comme une charge extraordinaire. Quand le service du contrôle n'aura plus autant d'exigences, il sera possible d'en faire rentrer le personnel dans le cadre des services ordinaires.

ART. 42 *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis, etc.*

Les allocations primitivement demandées s'élevaient :

Comme charges ordinaires, à fr.	926,687	
— extraordinaires		67,100
On propose de porter les charges ordinaires à	940,837	
et les charges extraordinaires à		70,300
soit une augmentation de fr.	14,150	3,200

La somme de 14,150 francs se décompose comme il suit :

1 ^o Deux tiers du traitement de 4,500 francs à allouer au commis attaché au service spécial de l'Escaut (<i>voir</i> ci-dessus).	fr. 4,000
2 ^o Traitements de deux éclusiers et de quatre aides-éclusiers pour le service des barrages éclusés de Dinant et d'Anseremme sur la Meuse	3,400
3 ^o Traitements de deux éclusiers et de quatre aides-éclusiers pour le service des barrages éclusés de Waulsort et d'Hastières, sur la Meuse, qui doivent être terminés en mars 1879. La dépense pour l'année entière étant de fr. 3,400, on n'en porte que les trois quarts au budget de 1879, soit	4,050
4 ^o Traitement d'un aide-éclusier à l'écluse n° 4 de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (L'éclusier préposé à la manœuvre de cette écluse est, en même temps, chargé de la perception des droits de navigation. Il lui est devenu impossible de pourvoir seul à ce double service.)	600
5 ^o Traitement d'un sergent d'eau pour le service de l'Escaut dans la province d'Anvers. (Le conducteur chargé du service de l'Escaut ne peut plus exercer la surveillance des travaux et faire la police le long de cette voie navigable, sans le concours d'un auxiliaire.)	1,300
6 ^o Traitements d'un éclusier et d'un aide-éclusier chargés de la manœuvre du barrage éclusé de Termonde	1,800
Total.	fr. 14,150

La somme de 3,200 francs, proposée comme charge extraordinaire, forme les deux tiers de celle de 4,800 francs, représentant les traitements de trois commis à attacher au troisième service de contrôle des chemins de fer concédés, en construction. (*Voir* ci-dessus.)

ART. 43. Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils.

Allocation primitive	fr. 51,945
Allocation nouvelle.	60,000
Augmentation	fr. 8,055

L'extension qu'a prise le service des bâtiments civils exige que le personnel actuel soit renforcé d'un surveillant et d'un commis. D'autre part, la construction d'écoles normales à Gand et à Bruges devant être surveillée par les architectes de l'Etat, il faut que l'allocation budgétaire soit augmentée des frais de déplacement que ces fonctionnaires devront s'imposer pour remplir cette mission spéciale.

ART. 44. Frais des jurys d'examen.

Une augmentation de 2,000 francs porte l'allocation de 12,000 francs à 14,000 francs. Elle est motivée par l'accroissement constant du nombre des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école du génie civil et, par conséquent, des dépenses d'examen.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Les amendements proposés à cette partie du budget se résument comme il suit :

	BUDGET		DIFFÉRENCES	
	PROVISOIRE. (février 1878)	DÉFINITIF. (décembre 1878.)	EN PLUS.	EN MOINS.
1 ^{re} section. — Voies et travaux . . .	44,418,462	44,924,462	806,300	•
2 ^e — Traction et matériel . . .	24,400,453	24,428,470	753,715	725,700
3 ^e — Transports	46,591,960	46,709,370	390,410	273,000
4 ^e — Services en général . . .	1,430,742	1,497,177	366,435	•
	56,241,319	57,559,479	2,316,860	998,700

Différence en plus. . fr. 4,318,160

En ce qui regarde les lignes qualifiées d'ancien réseau, les évaluations nouvelles réduisent de 871,220 francs, la dépense présumée, inscrite au projet de budget. Cette réduction est due surtout à la baisse du prix des matières premières, et aussi à un transfert, du budget ordinaire à celui des recettes et dépenses pour ordre, expliqué à l'article 65.

Apprécies dans leur ensemble, les présentes prévisions budgétaires ont ce résultat, que les augmentations de dépenses portent sur les lignes nouvelles (moyenne de 125 kilomètres), jusqu'à concurrence de . . . fr. 627,190

Sur les lignes annexées des Flandres (250 kilomètres), jusqu'à concurrence de . . . fr. 1,541,565

Total . . fr. 2,168,755

Si, de cette somme, l'on retranche la réduction de dépense prévue pour l'ancien réseau, soit . . . fr. 871,220

il reste une augmentation de . . . fr. 1,297,535

Il y a lieu :

1^o D'ajouter à ce chiffre le transfert provenant de l'article 2. . . fr. 24,750

2^o D'en retrancher la somme de . . . fr. 4,125
transférée de l'article 69 à l'article 83.

Soit en plus . . fr. 20,625

Différence égale à l'augmentation ci-dessus . . fr. 1,318,160

De nouvelles dispositions organiques ont érigé en une administration distincte, à partir du 1^{er} janvier 1878, les services des postes et des télégraphes. Il en est résulté la nécessité de disjoindre du cadre général de l'ancienne administration des chemins de fer, postes et télégraphes, tout le personnel appartenant à la

nouvelle administration, et de créer pour le chemin de fer des cadres nouveaux.

D'un autre côté, le cadre des commis du chemin de fer a été remanié, afin de répartir le nombre de ces agents par classe et par taux de traitement, d'après les proportions admises pour le même emploi à l'administration des postes et des télégraphes.

Les dépenses auxquelles ces mesures ont donné lieu sont indiquées pour chaque service, aux divers articles auxquels elles se rapportent.

Les Chambres voudront bien noter que mon Département a supprimé les traitements variables attribués aux agents jouissant d'un traitement de 3.000 francs ou moins, et qu'il en a augmenté la rémunération fixe d'après les taux admis dans les autres administrations. Toutes les sommes allouées par la loi du 2 juillet 1875, pour relèvement de ces traitements, ont été consacrées à la fixation des taux nouveaux.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.

ART. 53. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit que comportait le projet de budget était de. . . fr. 1,019,450

Il y a lieu d'ajouter la somme de 74,300
suivant justification ci-après.

Crédit total demandé pour 1879 fr. 1,093,750

L'augmentation est destinée à couvrir les dépenses nouvelles suivantes :

A. *Ancien réseau.*

L'importance du service des voies et travaux sur le 6^e groupe (bureaux intérieurs à Bruxelles, Bruxelles à Braine, Braine à Namur, Manage à Wavre, Laeken à Bruxelles (midi), ceinture de Charleroi, Tamines à Gembloux) a nécessité la création d'une 5^e section comportant le personnel suivant :

1 chef de section	3,500
3 sous-chefs de section	6,900
Frais de déplacements, etc	1,800
2 commis	5,600
Ensemble.	15,800

Il suffit de porter au présent budget les deux tiers de la dépense,
soit fr. 10,500

B. *Lignes nouvelles.*

Service de la direction. Transformation d'un emploi de commis en un emploi de commis-chef	1,500
Services d'exécution : 4 sous-chefs de section	9,200
4 commis	7,200
Frais de déplacements, etc	1,300
Ensemble.	19,200

Il n'est demandé pour 1879 que la moitié du crédit 9,600

A reporter. . . fr. 20,100

Report . . . fr. 20,400

C. Lignes des Flandres reprises par l'Etat.

Service de la direction 4 commis	7,200
Services d'exécution : 3 ingénieurs dont un chef de service.	12,300
1 chef de section	3,500
4 sous-chefs de section	9,200
Frais de déplacements, etc	6,000
1 chef de bureau	4,400
12 commis pour le bureau du chef de service et des chefs de section	21,600
Ensemble. . . . fr.	64,200

Il suffira des deux tiers de ce crédit pour pourvoir aux besoins de 1879 42,800

Somme destinée à mettre les allocations en rapport avec la dépense organique, conformément aux modifications de cadre réalisées 11,400

Total égal à l'augmentation. . . fr. 74,300

ART. 54. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Le crédit demandé au projet de budget est de fr. 7,451,440

Les besoins nouveaux comportent une augmentation de dépense de 582,000

Le crédit demandé est donc de fr. 7,733.440

L'augmentation se justifie par les nécessités suivantes :

A. Ancien réseau.

On a reconnu la nécessité de diminuer le temps de présence des gardes-routes et gardes-barrières dont le service se prolongeait au delà de quatorze heures. Il y a été pourvu en leur donnant pour suppléants des agents dont le service ordinaire n'exige que de dix à onze heures de travail et qui consentent, moyennant rémunération supplémentaire, à faire, en outre, un service de surveillance de deux à trois heures ; de ce chef la dépense en plus s'élève à fr. 60,000

Par suite du développement des installations dans les stations, il a fallu augmenter le nombre d'agents préposés à l'entretien, aux signaux, etc., à concurrence d'une dépense de 46,000

Ensemble . . . fr. 106,000

B. Lignes nouvelles.

L'administration prévoit la mise en exploitation, dans le courant de l'exercice prochain, d'environ 270 kilomètres de lignes actuellement en construction. Mais, comme ces lignes ne seront exploitées

D'autre part. fr.	106,000
que pendant une partie de l'année, les évaluations de dépenses sont calculées à raison d'une étendue moyenne de 125 kilomètres pour un exercice entier, soit	158,700

C. Lignes des Flandres, etc.

Le développement des lignes reprises en exécution de la loi du 31 mai 1878, et de celles que l'État exploite pour compte de qui de droit, est d'environ 230 kilomètres, comportant une dépense en salaires, pour police et entretien des voies de	317,300
Augmentation totale. . . . fr.	582,000

ART. 56. Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.

L'allocation demandée en février dernier s'élève à.	2,722,870
Une augmentation de	150,000
est devenue nécessaire en raison de l'exploitation des lignes reprises des Flandres et de l'exploitation, pour compte de qui de droit, de celles à reprendre.	

Le crédit définitif s'élèverait donc à fr. 2,872,870

On ne prévoit pas pour 1879, de dépenses de ce chef pour les lignes nouvelles.

2^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL

ART. 57. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Le crédit primitivement demandé est de fr.	957,830
Il y a lieu d'y ajouter une somme de	56,240
pour parer aux exigences du service pendant l'année 1879.	
de sorte que la demande définitive de crédit s'élève à fr.	1,014,070

L'augmentation résulte des extensions de cadres et des besoins nouveaux ci-après énoncés :

A. Ancien réseau.

Services d'exécution. — Transformation de 2 emplois de chef de section en 2 emplois de chef de section principal . fr.	2,400
Idem, d'un emploi de commis-chef en emploi de chef de bureau	1,100
7 commis	12,600
	fr. 16,100

Il suffit des deux tiers de ce crédit pour 1879 fr. 10,700

Report. fr. 10,700

B. Lignes nouvelles.

Service de la direction. — 3 commis fr. 5,400
 Services d'exécution, — 1 sous-chef de section . . . 2,700
 (y compris les frais de déplacements).
 3 commis. 5,400
 Fr. 13,500

Les deux tiers de cette somme seulement sont pétitionnés
 pour 1879 fr. 9,000

C. Lignes des Flandres.

Service de la direction. — 4 commis. fr. 7,200
 Services d'exécution. — 1 ingénieur chef de service . . 5,500
 (y compris les frais de déplacements).
 1 sous-chef de section 2,500
 7 commis. 12,600
 Intérims, changements de résidence, etc. 290
 Fr. 27,690

Il n'est demandé que les trois quarts de cette somme, soit . . fr. 20,590
 pour l'exercice 1879.

Somme destinée à mettre les crédits en rapport avec les modifica-
 tions de cadre réalisées. 16,150

Total égal à l'augmentation . . . fr. 36,240

ART. 58. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Il est demandé fr. 11,680,500
 Le projet de budget ne prévoyait que 11,274,600
 Dépense en plus . . . fr. 405,900

Cette augmentation est la conséquence de la mise en exploitation des lignes
 nouvelles (155,000 francs) et du rachat des lignes des Flandres (270,900 francs).
 Elle correspond à un accroissement de parcours de 3 à 4 p. % sur le mouvement
 présumé des trains pendant l'année 1878.

ART. 59. Primes d'économie et de régularité.

Le crédit prévu en février dernier a été augmenté d'une somme de 19,300 francs,
 du chef des lignes nouvelles (6,300 francs) et des lignes des Flandres
 (13,000 francs).

**ART. 60. Combustible et autres objets de consommation pour la traction
 des convois.**

L'allocation inscrite au projet de budget était de . . . fr. 4,280,000
 La baisse des charbons permet de réduire ce crédit à . . . 3,554,300
 La diminution est de . . . fr. 725,700

ART. 61. — Entretien, réparation et renouvellement du matériel.

Crédit nouveau	fr. 7,785,500
Crédit primitif	7,515,025
Augmentation.	fr. 272,275

Cette majoration de dépenses se rattache à l'exploitation des lignes nouvelles (90,000 francs) et des lignes des Flandres (182,275 francs). Elle est proportionnée à l'accroissement présumé du parcours des trains. Cet accroissement atteindra vraisemblablement de 3 à 4 p. % des résultats de 1878.

Ce crédit permettra de pourvoir à l'entretien courant du matériel des lignes des Flandres, mais il sera certainement insuffisant pour procéder aux renouvellements. Une partie de ce matériel devra être mise hors d'usage dans le courant de l'exercice prochain.

C'est sous cette réserve que l'augmentation est limitée au chiffre de 272,275 fr.

5^e SECTION. — TRANSPORTS.**ART. 62. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.**

Crédit nouveau	fr. 7,400,940
Crédit primitif	7,213,100
Dépense en plus.	fr. 187,840

Mais il faut ajouter à ce chiffre une somme de 222,360 transférée à l'article 69, représentant les traitements, etc., d'un certain nombre d'agents passés au service actif des recettes, par suite de l'organisation, dans les stations importantes, de la comptabilité contradictoire des produits.

Augmentation.	fr. 410,200
-----------------------	-------------

Cette somme se décompose et se justifie de la manière suivante :

A. Ancien réseau.**Service de la direction.**

Transformation de deux emplois de commis-chef en deux emplois de chef de bureau (moitié de la dépense) fr.	1,100
Transformation de deux emplois de vérificateur en deux emplois de contrôleur (moitié de la dépense) . .	1,250
1 chef de bureau	4,400
1 vérificateur (y compris les frais de déplacements) .	4,350
5 commis	9,000

Services d'exécution.

Transformation de deux emplois de vérificateur en deux emplois de contrôleur	2,200
--	-------

Transformation de deux emplois de chef-garde en

A reporter	22,500
----------------------	--------

Report	22,500	
deux emplois de premier chef-garde (moitié de la dépense)	1,550	
Transformation de dix emplois de garde en dix emplois de chef-garde (moitié de la dépense)	2,500	
Séparation des services dans quelques bureaux mixtes dont l'importance croissante ne permet plus de maintenir réunis le chemin de fer et la poste. La dépense de ce chef a été payée jusqu'ici par moitié sur les crédits des deux administrations.	6,150	
Somme nécessaire pour créer des stations nouvelles et pour mettre les crédits en rapport avec les modifications de cadre réalisées	66,300	
Ensemble. fr.		98,600

B. Lignes nouvelles.

Services d'exécution.

20 commis	36,000
12 chefs-gardes	24,600
28 gardes	43,400
4 facteurs	6,200
Créations de stations, etc.	67,000
Frais d'intérims, de changements de résidence, etc.	1,800

Ensemble fr. 179,000

Comme il s'agit, en grande partie, d'un personnel à recruter, il suffit de demander pour l'exercice 1879 la moitié de l'augmentation, soit fr. 89,500

C. Lignes des Flandres.

Service de la direction.

1 inspecteur.	6,300
1 vérificateur	3,300
5 commis	9,000

Services d'exécution.

1 inspecteur (y compris les frais de déplacements)	7,500
1 premier chef-garde (idem)	3,400
44 chefs de station	80,000
30 commis	54,000
14 chefs-gardes.	28,700
14 gardes	21,700
4 facteurs	6,200
Frais d'intérims, de changements de résidence et de découchers des gardes.	2,000

Ensemble. . . . fr. 222,100

Total égal à l'augmentation. . . . fr. 410,200

ART. 63. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et des manœuvres.

L'allocation nouvelle s'élève à	fr.	5,206,430
Les premières prévisions atteignaient		5,088,860
Dépense en plus	fr.	117,570

Cette augmentation est la conséquence du rachat des lignes des Flandres et de l'ouverture prochaine de lignes nouvelles. Elle se subdivise de la manière suivante :

Lignes nouvelles.	{	Agréés	15,840	}	45,040
		Chargeurs	29,200		
Lignes des Flandres.	{	Agréés	22,440	}	72,530
		Chargeurs	49,000		
		Manœuvres	1,090		
Total égal. . fr.					<u>117,570</u>

ART. 64. Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.

Il y a lieu d'augmenter le crédit primitif qui était de	fr.	280,000
d'une somme de		55,000
Ce qui porte le crédit total à	fr.	315,000

Cette augmentation se rattache, à concurrence de 11,000 francs, aux lignes nouvelles.

Le complément du crédit, soit 24,000 francs, est destiné au réseau des Flandres.

ART. 65. Frais d'exploitation.

Crédit primitif	fr.	4,890,000
— nouveau		1,617,000
Diminution	fr.	273,000

Cette réduction de dépenses porte en majeure partie sur les redevances aux compagnies pour usage des stations communes. Elle s'explique de la manière suivante :

L'usage en commun de certaines stations donne lieu à des remboursements de la part soit de l'Etat, soit des sociétés, selon que les stations sont gérées par l'une ou l'autre administration. Les dépenses à liquider par l'Etat ont été jusqu'ici imputées sur le budget ordinaire et, par contre, les remboursements à faire à l'administration des chemins de fer de l'Etat, du chef des sommes dépensées par elle pour compte des compagnies, ont été encaissées à titre de produits extraordinaires. Mais comme il s'agit de dépenses pour compte de tiers, il est plus conforme à la loi de comptabilité de faire verser ces remboursements au budget des recettes et dépenses pour ordre. Cependant, comme il se pourrait que les remboursements à faire par l'Etat fussent supérieurs aux sommes dues par les

compagnies, on a maintenu au présent budget une somme de 60,000 francs, sur laquelle seraient, le cas échéant, liquidés les reliquats de comptes.

ART. 67. *Pertes et avaries.*

L'augmentation de 50,000 francs se rattache exclusivement à l'exploitation des lignes des Flandres. Il est, d'ailleurs, impossible d'apprécier dans quelles limites ces dépenses se produiront.

4^e SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 69. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé aujourd'hui fr. 684,569

L'allocation première était de. 392,254

Dépense en plus. . fr. 292,315

Il faut ajouter la somme de 4,125
transférée à l'article 83, représentant la moitié des traitements du chef de fabrication et du chef de dépôt principal, dont le paiement incombe à l'administration des postes et télégraphes, etc.

Total. . fr. 296,440

Il en faut retrancher le montant des transferts indiqués aux articles 2, litt. d, et 62, s'élevant respectivement à 24,750 et 222,560 francs, soit ensemble 247,110

L'augmentation réelle n'est que de fr. 49,330

Elle se justifie comme il suit :

A. *Ancien réseau.*

Somme destinée à mettre les crédits en rapport avec la dépense organique des cadres et à compléter l'organisation, dans les stations importantes, de la comptabilité contradictoire des produits. . . fr. 21,630

B. *Lignes des Flandres.*

1 inspecteur fr. 6,500

2 contrôleurs des recettes (frais de déplacements compris) 11,200

5 commis pour le service des recettes 9,000

1 commis pour le service de la commission de réception (deux tiers de la dépense). 1,200

Ensemble. . fr. 27,700

Total égal à l'augmentation réelle. . . fr. 49,330

ART. 70. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Il est demandé	fr.	101,368
Le projet de budget primitif portait		97,248
	Augmentation. . fr.	<u>4,120</u>

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à résulter de l'ouverture de lignes nouvelles et de l'exploitation des lignes des Flandres. La somme de 4,120 francs se subdivise comme suit :

1 agréé pour la masse d'habillement	fr.	1,220
Personnel ouvrier { du magasin central et de la commission de		
réception		1,250
du dépôt du timbre		1,650
	Ensemble. . . . fr.	4,120

ART. 71. Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.

Crédit nouveau	fr.	644,240
Évaluation première		574,240
Dépense en plus.	fr.	70,000

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

Ancien réseau.

Il y a lieu d'augmenter ce crédit de fr. 38,000

L'administration a reconnu qu'il est nécessaire de réviser les tarifs, surtout les tarifs internationaux, de les rendre plus simples, plus clairs, plus maniables et aussi de leur donner une publicité plus étendue. Afin de mettre le public en position d'étudier plus facilement ces documents si importants, d'en utiliser toutes les indications, d'en signaler les défauts et les lacunes, les nouvelles éditions des tarifs spécialisent les renseignements propres à certaines localités ou à certaines industries.

Lignes nouvelles	10,000
Lignes des Flandres	22,000
Ensemble. . . fr.	<u>70,000</u>

CHAPITRE V.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

1^{re} SECTION. — SERVICES COMMUNS.

ART. 75. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Le crédit porté à l'avant-projet est de fr. **79.300**

Il doit être diminué :

1 ^o D'un transfert à l'article 77. fr.	17,500	
A reporter. . . . fr.	17.500	79,300

Report. . . fr. 17,500 79,500

Cette somme représente le traitement de 10 commis passés en 1878 du service général à l'administration des postes et télégraphes.

2° D'un transfert à l'article 83. 22,750

Cette somme représente également le traitement de 13 commis passés de l'administration des chemins de fer à l'administration des postes et télégraphes.

Reste. . . fr. 40,250

Mais, d'autre part, l'allocation doit être augmentée d'un transfert de l'article 77 à l'article 73. 5,150

Cette somme représente le traitement d'un commis-chef et d'un commis attachés à l'inspection générale et qui, jusqu'ici, avaient été payés sur l'article 77. C'est une simple mesure d'ordre.

33,100

Par suite de ces différents transferts, le crédit primitif doit être ramené à fr. 44,200

ART. 76. *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou au mois.*

Le crédit porté à l'avant-projet est de. 44,400

Il y a lieu de le réduire :

1° D'un transfert à l'article 78 1,440

Cette somme représente le salaire de deux aides messagers passés de l'administration des chemins de fer à celle des postes et télégraphes en 1878 et attachés à la direction des postes :

2° D'un transfert à l'article 84 39,720

Cette somme représente également le salaire des agents transférés de l'administration des chemins de fer à l'administration des postes et télégraphes et attachés au service télégraphique.

Soit. . . fr. 41,160

à défalquer du crédit primitif lequel est ainsi ramené à fr. 3,240

2^e SECTION. — POSTES.

ART. 77. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit porté au projet est de fr. 2,279,440

Transfert de l'article 73. 12,550

Total. . . fr. 2,291,790

L'augmentation demandée pour 1879, à raison de la moitié de la somme nécessaire pour l'année, est de 36,775

Total. . . fr. 2,328,565

Cette augmentation se répartit comme il suit :

1 ^o Création d'un emploi de chef de bureau pour le service actif,	
soit	fr. 4,300
2 ^o Création de perceptions et de sous-perceptions.	30,000
3 ^o Nomination de trente-cinq nouveaux auxiliaires, mesure que	
rendront nécessaire l'accroissement continu du trafic postal et le	
développement considérable de l'encaissement des effets de com-	
merce	19,230
4 ^o Augmentation du salaire de quelques auxiliaires	10,000
5 ^o Relèvement de la classification des bureaux de perception,	
mesure que justifie l'accroissement du travail et de la responsabilité.	10,000
Total.	fr. 73,530

La moitié seulement de cette somme est portée au budget de 1879.

ART. 78. *Traitements et indemnités des facteurs, etc., etc.*

Crédit primitif.	fr. 2,896,839
Ce crédit doit être augmenté des sommes ci-dessous :	
1 ^o Transformation de sept services de piéton en sept	
emplois de facteur rural	fr. 6,230
dont 4,700 francs, transférés de l'article 79, <i>Trans-</i>	
<i>port des dépêches.</i>	
2 ^o Transformation de trente emplois de facteur rural	
en autant d'emplois de facteur	6,540
3 ^o Création de tournées supplémentaires, emplois	
d'aides facteurs temporaires, frais de remplacement de	
facteurs, etc.	33,000
	fr. 47,770
dont les deux tiers suffiront pour 1879, soit	31,847
somme à laquelle il y a lieu d'ajouter le transfert de	
de l'article 76 ci-dessus	1,440
	33,287

Le nouveau crédit sera donc fixé à. fr. 2,930,146

Les mesures indiquées ci-dessus sont la conséquence de l'extension incessante du service postal.

ART. 79. *Transport des dépêches.*

Le crédit primitif de	fr. 851,690
doit être diminué d'une somme de 4,700 francs transférée à l'article	
précédent	4,700
	846,990
D'autre part, il doit être augmenté d'une somme de	340,000

à rattacher au littéra *E* : « indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs des lignes régulières de navigation transatlantique ». Bien que ce crédit ne soit point limitatif, il semble plus correct de le mettre, autant que possible, en rapport avec la dépense probable, calculée d'après les faits constatés, que de le compléter à la fin de l'exercice, par voie de crédit supplémentaire. La somme de 340,000 francs représente le montant présumé des primes qu'il y aura lieu de payer pour la ligne du Brésil et de la Plata.

Quant à la double ligne d'Anvers sur New-York et d'Anvers sur Philadelphie, le nouveau contrat a supprimé les primes de régularité, mais il prévoit un subside sous forme de minimum de produit postal, (art. 10, litt. *C* du contrat); c'est, de ce chef, et par suite de la création d'un service de douzaine, substitué au service de quinzaine, qu'une somme de 250,000 francs est comprise dans l'allocation proposée.

ART. 81. *Matériel.*

Crédit demandé au projet	fr. 671,500
On peut prévoir une diminution de	15,000
à réaliser sur les frais de construction des bureaux ambulants	
Reste.	fr. 656,500
Mais, d'autre part, il y a lieu de solliciter un crédit extraordinaire de	16,000
pour l'acquisition d'une quatrième allège jugée nécessaire à l'accostage des paquebots-poste à Anvers.	
Le crédit total de l'article 81 serait donc de.	fr. 672,500

3^e SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 83. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de budget	fr. 1,665,650
Cette allocation doit être augmentée des chefs suivants :	
Transfert de l'article 75. (Traitements moyens de treize commis passés du chemin de fer au télégraphe)	22,750
Transfert de l'article 69 au service des télégraphes d'une somme de formant la moitié du traitement moyen du chef de fabrication des timbres-poste, des timbres télégraphiques, etc.	1,750
Transfert de l'article 69 au service des télégraphes d'une somme de formant la moitié du traitement du chef de dépôt principal du timbre.	2,375
Création d'un emploi d'ingénieur, comportant une dépense moyenne de 4,900 francs; les deux tiers doivent être portés au budget de 1879	3,260
Total du crédit à demander.	fr. 1,695,785

ART. 84. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Le projet de budget comporte. fr. 755,000
 A cet article se rattache un transfert de l'article 76, à concurrence de 39,720

D'autre part, il y a lieu de l'augmenter :

1° Pour la conversion d'un emploi de poseur en celui de contre-maitre et l'admission de poseurs, ouvriers, nouveaux manœuvres, etc., augmentation de salaires, de fr. 14,500
 2° Pour le port des télégrammes à domicile par omnibus. 4,000
 3° Pour l'admission d'élèves télégraphistes, d'auxiliaires, d'apprentis, etc., augmentation de salaires, indemnités de nuit aux auxiliaires, etc. 15,500

31,000

Ce qui porte le crédit total sollicité à fr. 826,520

Le développement des lignes, l'augmentation du nombre d'appareils et de bureaux, etc., exigent un renfort du personnel préposé à leur entretien.

ART. 85. — Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, imprimés, menus dépenses, etc. (Pas de modification.)**CHAPITRE VI.****MARINE.****ART. 89. Remises.**

Allocation primitive. fr. 900,000
 — nouvelle. 1,200,000

Augmentation. fr. 300,000

Depuis plusieurs années, les dépenses liquidées à charge de ce crédit, suivant naturellement le mouvement ascensionnel des recettes, ont dépassé de beaucoup le montant de l'allocation budgétaire. C'est ainsi que, pendant la période quinquennale de 1873 à 1877, les dépenses se sont élevées, en moyenne, à plus de 1,123,000 francs. L'augmentation sollicitée n'a d'autre objet que de mettre le crédit mieux en rapport avec la dépense à laquelle il doit pourvoir, afin de n'avoir pas à régulariser la situation, à la fin de l'exercice, par voie de crédit supplémentaire.

ART. 91. Traction et matériel.

Le crédit primitivement demandé était de 1,073,504 francs. Une réduction de 112,000 francs aurait pu être opérée sur cette allocation, si l'on n'avait eu à pourvoir, en 1879, qu'aux besoins ordinaires du service. Mais, depuis la présentation du projet de budget, la nécessité a été constatée de faire construire, pour la station des bouches de l'Escaut, un bateau-pilote du prix de 62,000 francs, et

d'acquérir, pour le service du port de Nieuport, un nouveau bateau-pilote, du prix de 60,000 francs.

L'accroissement du mouvement de la navigation sur Anvers rend indispensable l'extension de notre matériel flottant à Flessingue, d'autant plus que plusieurs de nos bateaux-pilotes de cette station exigent des réparations périodiques à cause de la durée déjà longue de leurs services.

Quant au nouveau bateau-pilote destiné à Nieuport, l'acquisition en est devenue indispensable, par suite de l'impossibilité d'utiliser plus longtemps le bateau n° 2 qu'il est destiné à remplacer. Ce dernier bateau, construit en 1837, est un mauvais navire de mer. Par les gros temps, il est constamment sous eau et lorsqu'on en diminue la voilure, toute manœuvre est neutralisée et toute évolution devient, par conséquent, impossible. Dans de telles conditions, ce navire n'est, en cas de mauvais temps, qu'une épave à la merci des vents et des flots et il présente les plus grands dangers pour les marins qui le montent.

La dépense de 122,000 francs à faire pour l'acquisition de deux bateaux ne constitue qu'une charge extraordinaire, et comme elle est compensée, jusqu'à concurrence de 112,000 francs, par les réductions opérées sur les crédits ordinaires, l'allocation totale de l'article 91 sollicitée au projet de budget ne doit être augmentée que de 10,000 francs, ce qui en porte le chiffre à 1,083,304 francs.

CHAPITRE VII.

COMMISSIONS.

Il est à peine besoin de dire qu'avec le développement des affaires, augmente le nombre des questions contentieuses. Toutes les administrations du Département en ont à traiter beaucoup et souvent de très-difficiles. Pour en mieux préparer l'examen et en hâter la solution, il serait très-utile de donner pour guide au personnel une instruction administrative rédigée par des jurisconsultes et dans laquelle seraient réunis et codifiés, après révision, les règlements d'administration générale. Le Département des Travaux Publics aurait donc un comité du contentieux. La dépense née de ce chef se bornerait à des jetons de présence et à des frais de bureau. Un crédit de 3,000 francs paraît devoir y suffire.

Les autres articles de budget ne subissent aucune modification



PROJET DE LOI.

BUDGET AMENDÉ.

Le budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de quatre-vingt-quatre millions soixante-quatre mille sept cent deux francs (fr. 84,064,702), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE 1 ^{er} .							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	Traitement du Ministre	21,000	"	1,718,845	21,000	"	4,781,299
2	— des fonctionnaires et employés . .	1,356,933	"		1,399,539	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	50,250	"		52,250	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messa- gers, concierges et gens de service	112,060	"		115,530	4,380	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110,000	"		110,000	10,000	
6	Honoraires des avocats du Département . . .	38,600	"		38,600	"	
CHAPITRE II.							
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.							
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.							
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides .	4,378,228	"		4,378,228	"	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000	"		41,000	"	
SECTION 2. — Bâtimens civils							
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâti- ments et monuments appartenant à l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acqui- sitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. . . .	400,000	"		400,000	"	
A reporter. . . fr.		6,538,073	"	1,718,845	6,586,147	44,380	1,781,299

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1er PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report fr.	6,538,073	•	1,718,845	6,586,147	14,380	1,781,299
40	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	»	336,000		•	316,000	
	SECTION 3. — Service des canaux et ri- vières, des bacs et bateaux de passage et des polders.						
41	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dé- penses d'exploitation des canaux et rivières.	862,050	928,250		862,050	928,250	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.						
	<i>Bassin de la Meuse.</i>						
42	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	148,000		»	148,000	
43	Semois	»	30,000		»	30,000	
44	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	45,000		•	45,000	
45	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	10,000		»	10,000	
46	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	23,000		»	23,000	
47	— d'embranchement vers le camp de Beverloo .	»	3,000		»	3,000	
48	— — vers Hasselt	»	10,000		»	10,000	
49	Sambre canalisée	»	35,000		»	35,000	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embran- chements	»	17,500		»	17,500	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
21	Escaut	»	8,500		»	8,500	
22	Canal de Mons à Condé	»	11,000		»	11,000	
23	— de Pommerœul à Antoing	»	1,500		»	1,500	
24	Lys	»	35,750		»	35,750	
25	Canal de dérivation de la Lys	»	9,000		»	9,000	
26	— de Roulers à la Lys	»	4,000	10,617,060	»	4,000	10,885,648
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	»	45,000		»	45,000	
28	— de Selzaete à la mer du Nord	»	2,500		»	2,500	
29	Canaux le Moervaert et la Zuidlede	»	500		•	500	
	A reporter . . . fr.	7,400,123	1,690,500	12,365,903	7,448,197	1,884,880	12,666,917

POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1er PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	7,400,423	4,690,500	12,365,905	7,448,497	4,884,880	12,666,947
30	Dendre	"	20,000		"	20,000	
31	Rupel.	"	2,000		"	2,000	
32	Dyle et Demer.	"	5,000		"	5,000	
	<i>Plantations.</i>						
33	Plantations nouvelles.	25,000	"		25,000	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
34	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000	"		35,000	"	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.						
35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	364,500	399,000		364,500	399,000	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.						
36	Port d'Ostende	"	240,000		"	240,000	
37	Port de Blankenberghe	"	27,000		"	27,000	
38	Côtes.	"	190,000		"	190,000	
39	Phares et fanaux	"	4,000		"	4,000	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.						
40	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudica- tions	40,500	"		45,500	"	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.						
41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de dé- placements	845,050	23,500		852,617	42,416	
	A reporter. . . fr.	8,740,473	2,598,000	12,365,905	8,770,814	2,840,996	12,666,947

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1er PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	8,710,173	2,598,000	12,365,905	8,770,814	2,810,996	12,666,947
42	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	926,687	67,100		940,837	70,300	
43	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments	31,945	"		60,000	"	
44	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000	"		14,000	"	
CHAPITRE III.							
MINES.							
SECTION 1 ^{re} . — Personnel du conseil.							
45	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	44,140	"		44,140	"	
46	— — — — — Frais de route.	300	"		300	"	
47	— — — — — Matériel.	4,800	"		4,800	"	
SECTION 2. — Personnel du corps.							
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	285,800	"		285,800	"	
49	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	40,000	"		40,000	"	
50	Confection de la carte générale des mines . .	"	49,000	410,010	"	49,000	410,040
SECTION 3. — Caisses de prévoyance.							
51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses .	45,000	"		45,000	"	
	A reporter fr.	10,084,818	2,648,100	12,776,918	10,469,664	2,900,296	13,076,987

POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	40,084,815	2,684,400	42,775,945	40,169,664	2,900,296	43,076,987
	SECTION 4. — Impressions, etc.						
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	"		7,000	"	
	CHAPITRE IV.						
	CHEMINS DE FER.						
	SECTION. 1^{re}. — Voies et travaux.						
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,019,450	"		1,093,750	"	
54	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	7,454,110	"		7,733,410	"	
55	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,224,732	"		3,224,732	"	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . .	2,568,870	454,000		2,748,870	454,000	
	SECTION 2. — Traction et matériel.						
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	957,830	"		1,014,070	"	
58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,274,600	"		11,680,500	"	
59	Primes d'économie et de régularité.	375,000	"		394,300	"	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,280,000	"		3,554,300	"	
64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,513,025	"		7,785,300	"	
	SECTION 3. — Transports.						
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,213,400	"	56,241,319	7,400,940	"	57,559,479
63	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et des manœuvres . . .	5,088,860	"		5,206,430	"	
64	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	280,000	"		315,000	"	
	A reporter fr.	61,038,392	2,838,400	69,047,234	62,297,963	3,054,296	70,636,436

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1er PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report fr.	61,038,392	2,838,100	69,017,234	62,297,963	3,034,296	70,636,436
65	Frais d'exploitation	1,890,000	"		1,617,000	"	
66	Camionnage	4,500 000	"		4,500,000	"	
67	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	600,000	"		650,000	"	
68	Redevances aux compagnies	20,000	"		20,000	"	
	SECTION 4. — Services en général.						
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	392,254	"		684,569	"	
70	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	97,248	"		401,368	"	
71	Matériel et fournitures de bureau	574,240	"		644,240	"	
72	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	"		40,000	"	
73	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000	"		24,000	"	
74	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales	3,000	"		3,000	"	
	(Les crédits portés aux articles 2, 53, 57, 62 et 69, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)						
	CHAPITRE V						
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES						
	SECTION. 1^{re}. — Services communs						
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	79,300	"		44,200	"	
76	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	44,400	"		3,240	"	
	SECTION 2 — Postes						
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,279,440	"		2,328,565	"	
78	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	2,896,859	"		2,930,446	"	
	A reporter fr.	74,479,433	2,838,100	69,017,234	72,883,291	3,034,296	70,636,436

POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1er PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	71,479,433	2,838,400	69,017,234	72,888,291	3,054,296	70,636,436
79	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	851,690	"	9,561,889	4,186,990	"	10,005,496
80	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000	"		10,000	"	
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	674,500	"		656,500	16,000	
82	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne. .	3,250	"		3,250	"	
SECTION 3. — Télégraphes.							
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,665,630	"		4,695,785	"	
84	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	755,800	"		826,820	"	
85	Entretien	303,000	"		303,000	"	
86	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	4,000	"		4,000	"	
(Les crédits portés aux articles 75, 77 et 83 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)							
CHAPITRE VI.							
MARINE							
87	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	769,724	"		769,724	"	
88	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	469,200	"	2,960,370	469,200	"	3,270,370
89	Remises.	900,000	"		4,200,000	"	
90	Subsides	47,945	"		47,945	"	
91	Traction et matériel	4,073,504	"		961,504	422,000	
	A reporter. fr.	78,704,393	2,838,400	84,839,493	80,719,706	3,492,296	83,912,003

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

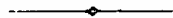
ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.		TOTAL.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report fr.	78,701,393	2,838,400	81,539,493	80,749,706	3,492,296	83,912,002
	CHAPITRE VII.						
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.						
92	Frais de route et de séjour	4,000	"		4,000	"	
93	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	4,000	"		4,000	"	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.						
94	Frais de route et de séjour	300	"	7,200	300	"	42,200
95	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. .	4,900	"		4,900	"	
	SECTION 3. — Comité du contentieux.						
96	Jetons de présence des membres et frais accessoires	"	"		8,000	"	
	CHAPITRE VIII.						
96 (anc.) 97 (nouy.)	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	"	74,000	74,000	"	74,000	74,000
	CHAPITRE IX.						
97 (anc.) 98 (nouy.)	Pensions : premier terme	49,000	"	49,000	49,000	"	49,000
	CHAPITRE X.						
98 (anc.) 99 (nouy.)	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	29,500	"	29,500	29,500	"	29,500
	CHAPITRE XI.						
99 (anc.) 100 (nouy.)	Dépenses imprévues non libellées au budget . .	18,000	"	18,000	18,000	"	18,000
	Total du budget . fr.	78,775,093	2,912,400	81,687,493	80,798,406	3,266,296	84,064,702

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
2	a.	Secrétariat général. fr. 423,000 •
	b.	Régie. 68,000 •
	c.	Traitements des fonctionnaires et employés 467,450 •
	d.	Chemins de fer 962,485 •
	e.	Surveillance des chemins de fer concédés 36,000 •
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	•	Traitements des huissiers, messagers et con- cierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
		Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées 86,430 •
		Chemins de fer 85,630 •
5	•	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
		Total du chapitre I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
40	•	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, de la Bibliothèque royale, du palais de l'Industrie, du palais des Académies, du Jardin Botanique à Bruxelles, aux toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments civils; agrandissement des locaux de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon affectés aux bureaux; appropriation de l'hôtel de la rue de la Loi, n° 40, destiné au Ministère de l'Instruction Publique, travaux extraordinaires d'entretien et d'amélioration à exécuter à d'autres hôtels ministériels et aux nouveaux locaux affectés à la direction générale des ponts et chaussées et des mines.
		Total de la deuxième section . . . fr.
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
40	•	Etudes de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications fr.
		Totaux de la cinquième section. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
			(a) 432,950	"				(a) Y compris la moitié d'un crédit de 4,900 francs. (Voir Note préliminaire, p. 3.) (b) Y compris une partie de la somme de 17,150 francs. (Voir Note préliminaire, p. 4.) (c) En tenant compte d'un transfert de 24,750 francs à l'article 69. (Voir Note préliminaire, p. 4.)
			68,000	"				
1,356,935	"	1,356,935	(b) 178,334	"	1,399,839	42,604	"	
			(c) 984,255	"				
			36,000	"				
50,250	"	50,250	52,230	"	52,230	2,000	"	
442,060	"	442,060	59,900	4,380	449,910	7,850	"	
			85,630	"				
440,000	"	440,000	440,000	40,000	420,000	40,000	"	
						62,454	"	
"	336,000	336,000	"	516,000	516,000	180,000	"	
						180,000	"	
40,500	"	40,500	45,500	"	45,500	5,000	"	
						5,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.		
41	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.
42	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées
43	"	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments.
44	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		Total de la sixième section. . . .fr.
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées		
2 ^e — — Bâtiments civils		
3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.		
4 ^e — — Ports et côtes		
5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.		
6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées		
		Total du chapitre II. . . .fr.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
53	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
		A reporter. . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
845,050	23,500	868,550	(a) 852,647	(b) 42,446	894,733	26,483	"	(a) Y compris les deux tiers d'une somme de 11,350 francs. (Voir Note prélimin., p. 7.) (b) Y compris les deux tiers d'une somme de 27,925 francs. (Voir Note prélimin., p. 7.) (c) Y compris les deux tiers d'une somme de 1,500 francs et les trois quarts d'une somme de 5,400 francs. (Voir Note préliminaire, p. 8.) (d) Y compris les deux tiers d'une somme de 4,800 francs. (Voir Note prélimin., p. 8.)
926,687	67,400	993,787	(c) 940,837	(d) 70,300	1,044,437	47,350	"	
54,945	"	54,945	60,000	"	60,000	8,055	"	
42,000	"	42,000	44,000	"	44,000	2,000	"	
						53,588	"	
4,419,228	"	4,419,228	4,419,228	"	4,419,228	"	"	
400,000	336,000	736,000	400,000	816,000	946,000	480,000	"	
922,050	4,381,500	2,303,550	922,050	4,381,500	2,303,550	"	"	
364,500	857,000	1,224,500	364,500	857,000	1,224,500	"	"	
40,500	"	40,500	45,500	"	45,500	5,000	"	
1,835,682	90,600	1,926,282	1,867,454	442,446	1,979,870	53,588	"	
7,981,960	2,665,400	10,647,060	8,018,732	2,866,916	10,985,648	238,588	"	
434,745	"		440,260	"				
648,534	"		711,350	"				
458,842	"	1,019,450	458,840	"	1,093,750	74,300	"	Y compris les deux tiers de 80,000 francs et la moitié de 19,200 francs. (Voir Note préliminaire, pp. 10 et 11.)
77,359	"		83,300	"				
						74,300	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . fr.
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>
54	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes, rails, etc., (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
		<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>
56	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire.
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et objets divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'Etat.
		Total de la première section. fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET MATÉRIEL.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
57	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvisionnements.
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire.
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>
58	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
		A reporter. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
						74,300	"	
4,662,265	"	7,151,110	5,042,260	"	7,733,110	582,000	"	
2,488,848	"		2,690,850	"				
1,716,800	"	2,722,870	2,054,000	"	2,872,870			
621,650	154,000		369,000	154,000				
95,920	"		453,200	"		450,000	"	
434,500	"		142,670	"				
						806,300	"	
195,735	"	957,830	204,130	"	4,014,070			
488,723	"		533,170	"		56,240	"	Y compris les deux tiers de 29,600 francs et les trois quarts de 27,600 francs. (Voir Note préliminaire. pp. 12 et 13.)
222,692	"		224,490	"				
50,680	"		52,280	"				
2,599,820	"	44,274,600	2,658,700	"	44,680,500			
3,325,460	"		2,343,400	"				
1,349,900	"		2,584,200	"		405,900	"	
599,960	"		614,400	"				
3,399,760	"		3,507,800	"				
						462,440	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEHA des développe- ments	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . fr.
		<i>Primes d'économie et de régularité :</i>
59	a.	Pour économie constatée dans l'emploi du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
	c.	Pour primes de parcours aux machinistes-instructeurs
	d.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>
60	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>
6	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
		Total de la deuxième section. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TRANSPORTS.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
62	a.	Direction centrale du service.
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des waggons ; convoyage des voyageurs et des marchandises
	c.	Trafic. — Surveillance du service ; distribution des coupons ; inscription des bagages et des marchandises ; factage ; pertes et avaries ; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements ; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et des manœuvres :</i>
63	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
64	"	Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.
		Report. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
						462,440	°	
179,000	°	375,000	184,000	°	394,300			
174,000	°		192,500	°				
°	°		5,800	°		19,300	°	
25,000	°		42,000	°				
3,300,000	°	4,280,000	2,637,000	°	3,554,300			
980,000	°		897,300	°		°	725,700	
5,041,625	°	7,513,025	5,225,300	°	7,785,300			
2,471,400	°		2,560,000	°		272,275	°	
						753,715	725,700	
				Augmentation . . .		28,015		
524,523	°	7,213,400	562,150	°	7,400,940			
2,267,206	°		2,405,500	°		187,840	°	
4,212,637	°		4,216,960	°				
211,732	°		216,330	°				
3,236,272	°	5,088,860	3,372,752	°	5,206,430			
1,552,069	°		1,553,159	°		117,570	°	
280,519	°		280,519	°				
280,000	°		315,000	°		35,000	°	
						340,410	°	

Y compris la moitié d'une
dépense de 191,400 francs et
deduction de 222,360 francs,
transférés à l'article 69. (Voir
Note préliminaire, pp 14 et
15.)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		A reporter. . . fr.
		<i>Frais d'exploitation :</i>
65	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement ; outils, ustensiles, etc.
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies, etc.
67	*	<i>Pertes et avaries</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc., indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
		Total de la troisième section . . . fr.
QUATRIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL.		
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
69	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôt de réception
	b.	Perception des recettes dans les bureaux importants où la gestion comptable est confiée à des receveurs.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérims, travail extraordinaire, etc.
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>
70	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception . . .
	c.	Fabrication de coupons Edmon'son, etc.
74	*	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.</i> — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'Etat, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux ; menues dépenses
		(Les crédits portés aux articles 2, litt. d, 53, 57, 62 et 68, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		Total de la quatrième section fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
						340,440	.	
1,099,800	.	1,890,000	1,051,000	.	1,617,000	.	273,000	
450,200	.		506,090	.		.		
275,000	.		60,000	.		.		
65,000	.			.		.		
600,000	.	600,000	650,000	.	650,000	50,000	.	
						390,440	273,000	
					Augmentation . . .	447,440		
240,424	.	392,254	247,739	.	684,569	292,315	.	Y compris 222,300 francs transférés de l'article 62, et 24,750 francs transférés de l'article 2, litt. d, et déduction de 4,125 francs transférés à l'article 83. (Voir Note préliminaire, p. 17.)
181,700	.		393,600	.				
30,430	.		43,240	.				
34,700	.	97,248	35,920	.	101,368	4,120	.	
27,548	.		28,798	.				
38,000	.		36,650	.				
574,240	.	574,240	644,240	.	644,240	70,000	.	
						366,435	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre IV.		
4 ^{re} Section. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Services en général		
Total du chapitre IV. . . . fr.		
CHAPITRE V.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central.
	b.	Approvisionnements et autres services
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
76	a.	Service de la direction générale, etc.
	b.	Fabrication des timbres-poste et formules télégraphiques, autographies.
	c.	Magasin central, dépôts, approvisionnements.
Total de la première section. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
77	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de sous-perception, et bureaux mixtes (chemins de fer et postes)
	c.	Bureaux ambulants
	d.	Auxiliaires.
A reporter. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
13,964,462	454,000	14,418,462	14,770,462	454,000	14,924,462	806,300	•	
24,400,455	»	24,400,455	24,428,470	»	24,428,470	28,015	»	
16,591,960	»	16,591,960	16,709,370	»	16,709,370	117,410	»	
1,430,742	»	1,430,742	1,497,177	»	1,497,177	366,435	»	
56,087,319	454,000	56,241,319	57,405,479	454,000	57,559,479	1,318,160	»	
60,050	»	79,300	44,200	»	44,200	»	35,400	Y compris transfert de l'article 77, 5,150 francs, et déduction de 17,500 francs, transférés à l'article 77, et de 22,750 francs, transférés à l'article 83. (Voir Note préliminaire, pp. 18 et 19.)
19,250	»		»	»		»	»	
2,520	»	44,400	3,240	»	3,240	»	41,160	1,440 francs transférés à l'article 78, et 39,720 francs transférés à l'article 84 (Voir Note préliminaire, p. 10.)
18,680	»		»	»		»	»	
23,200	»		»	»		»	76,260	
1306,895	»	2,279,440	319,245	»	2,328,565	49,125	»	Y compris transfert de l'article 75, 12,350 francs et la moitié d'une somme de 73,550 francs. (Voir Note préliminaire, p. 19.)
1,639,365	»		1,681,515	»		»	»	
235,390	»		235,390	»		»	»	
77,790	»		92,415	»		»	»	
						49,125	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . fr.
		<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>
78	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs)
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception).
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux) . .
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
		<i>Transport des dépêches :</i>
79	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>crédit non limitatif</i>)
81	a.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'Etat, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses.
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
	c.	Acquisition d'une quatrième allège pour le service d'accostage des paquebots-poste
		Total de la deuxième section. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
83	a.	Direction centrale et surveillance du service.
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'interims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
84	c.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
		(Les crédits portés aux articles 75, 77 et 83 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		Total de la troisième section. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
						49,423	"	
73,478	"	2,896,859	72,647	"	2,930,146	33,287	"	Y compris 1,440 francs transférés de l'article 76, et 4,700 francs transférés de l'article 79. (Voir Note préli- minaire, p. 20)
986,490	"		4,023,000	"				
1,399,598	"		4,386,000	"				
437,293	"		446,499	"				
459,100	"	854,690	449,100	"	4,486,990	335,300	"	Dédaction d'un transfert à l'article 78 de 4,700 francs (Voir Note prélimin., p. 20)
63,950	"		60,950	"				
62,215	"		70,515	"				
46,425	"		46,425	"				
230,000	"	671,500	590,000	"	672,500	1,000	"	
638,000	"		638,000	"				
33,500	"		48,500	"				
"	"		"	46,000				
						448,712	"	
275,225	"	4,665,650	305,360	"	4,695,785	30,435	"	Y compris 22,750 francs transférés de l'article 75. (Voir Note préliminaire, p. 21.)
1,390,425	"		1,390,425	"				
755,800	"	755,800	826,520	"	826,520	70,720	"	Y compris 39,720 francs transférés de l'article 76. (Voir Note préliminaire, p. 22.)
						400,855	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre V.		
		4 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		Total du chapitre V. . . . fr.
CHAPITRE VI.		
MARINE.		
89	»	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Traction et matériel :</i>
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	4 ^o Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
		2 ^o Construction d'un bateau-pilote de réserve pour la station des bouches de l'Escaut.
91		3 ^o Acquisition d'un bateau-pilote pour le service du port de Nieuport
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		Total du chapitre VI. . . . fr.
CHAPITRE VII.		
COMMISSIONS.		
4^{re} SECTION.		
COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.		
92	»	Frais de route et de séjour.
93	»	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		A reporter. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
423,700	"	423,700	47,440	"	47,440	"	76,260	
6,742,739	"	6,742,739	7,415,454	16,000	7,431,454	418,712	"	
2,725,450	"	2,725,450	2,826,305	"	2,826,305	400,855	"	
9,564,889	"	9,564,889	9,989,196	16,000	10,005,196	519,567	76,260	
				Augmentation . . .		443,307		
900,000	"	900,000	1,200,000	"	1,200,000	300,000	"	
750,000	"		700,000	"				
296,204	"		234,204	"				
"	"		"	62,000				
"	"	1,073,504	"	60,000	1,083,504	40,000	"	
1,500	"		1,500	"				
2,000	"		2,000	"				
23,800	"		23,800	"				
						310,000	"	
1,000	"		1,000	"				
1,000	"		1,000	"				
						"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÈRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report.fr.
		2^e SECTION.
		COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.
94	»	Frais de route et de séjour.
95	»	Publication du Recueil, frais de bureau, etc
		3^e SECTION.
		COMITÉ DU CONTENTIEUX.
96	»	Jotons de présence des membres et frais accessoires.
		Total du chapitre VII.fr.
		Récapitulation.
I.	274	Administration centrale.
II.	id.	Ponts et chaussées
III.	288	Mines
IV.	290	Chemins de fer
V.	298	Postes et télégraphes
VI.	302	Marine.
VII.	304	Commissions.
VIII.	id.	Traitements de disponibilité
IX.	id.	Pensions
X.	id.	Secours
XI.	id.	Dépenses imprévues.
		Total du budget.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1879.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1879.			DIFFÉRENCES au budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
300	"	7,200	300	"	12,200	5,000	"	
4,900	"		4,900	"				
"	"		5,000	"				
						5,000	"	
4,748,845	"	4,748,845	4,766,949	44,380	4,781,299	62,454	"	
7,984,960	2,665,400	10,647,060	8,048,732	2,866,916	10,885,648	238,588	"	
391,010	49,000	440,040	391,040	49,000	440,040	"	"	
56,087,349	154,000	56,241,349	57,405,479	154,000	57,559,479	1,348,160	"	
9,564,889	"	9,564,889	9,989,496	46,000	10,005,496	443,307	"	
2,960,370	"	2,960,370	3,448,370	422,000	3,270,370	340,000	"	
7,200	"	7,200	42,200	"	42,200	5,000	"	
"	74,000	74,000	"	74,000	74,000	"	"	
49,000	"	49,000	49,000	"	49,000	"	"	
29,500	"	29,500	29,500	"	29,500	"	"	
48,000	"	48,000	48,000	"	48,000	"	"	
78,775,093	2,942,400	84,687,493	80,798,406	3,266,296	84,064,702	2,377,509	"	